Troisième séance, jeudi 11 novembre 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Assermentations. - Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière, lecture des articles et vote final. - Motion M1100.10 Benoît Rey (frais d'envoi des prospectus électoraux); prise en considération. – Projet de loi Nº 205 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité; entrée en matière, 1re et 2e lectures et vote final. - Motion M1086.09 Gabrielle Bourguet/ Moritz Boschung (prise en charge des personnes âgées handicapées mentales et psychiques); prise en considération. - Motion M1090.10 Bruno Fasel/ Hans-Rudolf Beyeler (prestations complémentaires pour les familles à bas revenus); prise en considération. - Postulat P2072.10 Andrea Burgener Woeffray/Bruno Fasel (rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton de Fribourg); prise en considération. - Elections protocolaires.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: MM. Bruno Boschung, Christian Bussard, Denis Grandjean, Jacques Morand et Jean-Claude Rossier.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 29 octobre 2010

Projet de loi concernant l'approbation de modifications de la convention intercantonale relative aux institutions sociales

Objet confié à la Commission des affaires extérieures. Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 11 novembre 2010

Projet de loi sur l'intégration des migrantes et des migrants et la prévention du racisme

Gilles Schorderet, président, Fritz Burkhalter, Eric Collomb, Louis Duc, Christian Ducotterd, Ueli Johner-Etter, René Kolly, Nicole Lehner-Gigon, Nicolas Repond, Théo Studer, Parisima Vez.

Projet de loi modifiant la loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (organisation des sapeurs-pompiers)

Albert Bachmann, président, Fritz Burkhalter, Dominique Corminbœuf, Charles de Reyff, Josef Fasel, Bruno Fasel-Roggo, Emmanuelle Kuenlin Murith, Nicolas Lauper, François Roubaty, Katharina Thalmann-Bolz, Michel Zadory.

Projet de loi modifiant la loi d'application de la loi sur l'assurance-maladie (LALAMal) (cantonalisation des contentieux): nomination d'un membre en remplacement de M. Michel Buchmann, démissionnaire

Patrice Longchamp.

Communications

La Présidente. Aujourd'hui, je vous rappelle que c'est la journée «Futur en tous genres», qui tire ses origines de la Journée nationale des filles! Comme son nom l'indique, ce programme «Futur en tous genres» s'intéresse à l'avenir, filles et garçons peuvent s'ouvrir à de nouvelles perspectives. L'objectif est de dépasser les perceptions stéréotypées de certains métiers et domaines et d'éveiller l'intérêt des jeunes filles et des jeunes garçons pour des métiers encore traditionnellement exercés par l'autre sexe. Il s'agit d'ouvrir de nouveaux horizons et de trouver la confiance nécessaire pour construire son avenir hors des sentiers battus. Nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous ce matin – je ne sais pas si le Parlement leur donne une bonne image parce que s'ils étaient à l'école, il y aurait un moment qu'on leur aurait déjà demandé de faire un peu silence! - Florian Bourguet, Adrien Currat et Pauline Glardon. Donc bienvenue à vous et passez une bonne matinée! (Applaudissements!)

Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentations

Assermentation de M^{mes} et MM. Fabien Gasser, Laurent Jacot, Olivier Chenevart, Christian Aebischer, Peter Stoller, Jacques Menoud, Sophie Margueron Gumy, Christian Esseiva et Pascale Vaucher Mauron, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session d'octobre 2010.

Il est passé à l'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Mesdames et Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s dans votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil, je vous adresse tous les meilleurs vœux pour l'exercice de votre fonction et vous souhaite beaucoup de satisfaction. (*Applaudissements!*)

Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire¹

Rapporteure: **Nadine Gobet** (*PLR/FDP, GR*). Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck, Présidente**.

Entrée en matière

La Rapporteure. Le décret concerne la réélection des personnes suivantes:

- pour le Tribunal des prud'hommes de la Veveyse, M^{me} Fabienne Tâche, assesseure, et M. Laurent Gabriel, assesseur suppléant;
- pour la Commission de surveillance en matière de privation de liberté à des fins d'assistance, M^{me} Sybille-Isabelle Castella-Beer, assesseure.

Selon les dispositions transitoires de la loi sur l'élection et la surveillance des juges, cette réélection se fait de manière collective. En effet, la Commission de justice et le Conseil de la magistrature ont constaté que rien ne s'oppose à la réélection de ces personnes qui sont déjà en fonction.

La Commission de justice vous propose donc d'entrer en matière et d'approuver le décret.

- L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Adoptés.
- La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

 Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 82 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht

(FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/ SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/ SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/ SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG, MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 82.

Motion M1100.10 Benoît Rey (frais d'envoi des prospectus électoraux)²

Prise en considération

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Toutes et tous, qui sommes ici dans cette salle, le devons au fait qu'un jour ou l'autre, ou pour certains d'entre nous, à de nombreuses reprises, notre figure a eu bonne place sur le prospectus électoral d'un des partis représentés dans ce parlement.

Force est de constater que pour que notre démocratie fonctionne, c'est-à-dire pour que le peuple puisse choisir ses élus, que ce soit au niveau du législatif ou que ce soit au niveau des exécutifs, il faut que ces élus aient l'occasion de pouvoir se présenter, de pouvoir dire quelles sont leurs intentions, de pouvoir dire quelles sont les valeurs qu'ils ou qu'elles défendent au niveau de leur politique. Le rôle des partis est donc un rôle fondamental dans le fonctionnement de notre démocratie, dans le fonctionnement de cette démocratie qui nous tient à cœur. C'est parce qu'il y a ces avis divergents, la possibilité de mettre des priorités, que les citoyennes et les citoyens peuvent choisir à qui ils accordent leur confiance. Je crois que sur cet élément-là nous sommes toutes et tous d'accord.

Le rôle des partis est un rôle relativement compliqué et je crois qu'il n'est pas nécessaire de faire une liste exhaustive. Nous en avons fait toutes et tous l'expérience, le travail de préparation d'une élection est un travail considérable. C'est un travail considérable pour trouver les candidats, pour arriver à synthétiser les

¹ Projet p. 2041.

² Déposée et développée le 31 mai 2010, BGC p. 1054; réponse du Conseil d'Etat le 12 octobre 2010, BGC p. 2103.

idées, les priorités du parti, pour réaliser un prospectus électoral, pour faire des meetings pour défendre des idées, pour organiser une campagne publicitaire, pour participer à des débats avec les autres partis, etc.

Ce rôle, les partis doivent le jouer et, pour que ce jeu puisse se faire, il y a déjà une reconnaissance au niveau du fonctionnement de l'Etat par des montants qui sont alloués aux partis. Il subsiste toutefois un problème. L'électeur ne peut, et c'est impossible, se faire une opinion et pouvoir désigner des noms de candidats sur la simple base d'une liste-papier qui lui est envoyée officiellement par l'Etat. Il doit pouvoir reconnaître les personnes par lesquelles il se sentira défendu. Il faut donc que ce matériel électoral, préparé par les partis, puisse parvenir à toutes les électrices et à tous les électeurs. Depuis un certain nombre d'années, nous avons – je dis nous, c'est l'ensemble des partis – essayé de rationnaliser ces envois et plutôt que la solution qui prévalait où chaque parti faisait ses propres envois sous son propre nom et dans sa propre enveloppe, il y a des envois groupés; c'est une excellente chose!

Ce que je demande par cette motion, c'est que l'Etat puisse participer et soulager le travail des partis en prenant en charge la mise sous pli et l'envoi de ce matériel électoral des partis. Une certaine confusion apparaît dans la réponse qui a été donnée par le Conseil d'Etat. Il n'a jamais été question de demander à l'Etat d'engager du personnel pour faire ce travail. Les solutions qui ont été pratiquées jusqu'à maintenant, d'une manière générale, l'ont été en confiant la mise sous pli de ce matériel à une institution extérieure – souvent une institution pour personnes handicapées – fonctionnent extrêmement bien. Il s'agit simplement de la prise en charge financière des coûts de cette mise sous pli. Donc le principe que je souhaite mettre sur pied, c'est le fait que l'Etat fixe un délai à tous les partis, qui déposent le matériel et organisent la mise sous pli et l'envoi.

Nous avons discuté, dans le cadre du débat d'entrée en matière, d'un montant à ajouter au budget pour cette tâche et M. le Conseiller d'Etat Lässer a pris un certain engagement lors du débat d'entrée en matière, non pas en disant je peux vous garantir qu'on modifiera le budget pour mettre les 180 000 francs nécessaires mais pour voir comment, dans le fonctionnement annuel, il serait possible de dégager les moyens financiers nécessaires. Ce que nous souhaitons par la motion c'est ancrer avec une base légale ce principe pour éviter une chose: éviter justement l'exercice que nous avons dû faire mardi, c'est-à-dire à chaque budget qui va précéder une année électorale, qu'elle soit cantonale ou qu'elle soit fédérale, «bricoler» - si vous me permettez l'expression – à la dernière minute pour essayer de trouver un montant à inscrire dans le budget. Si la base légale existe, ce sera la tâche au niveau de l'Etat, dans l'organisation du budget d'une année électorale, de prévoir ces frais de mise sous pli et d'envoi.

Je rappelle que cette motion ne porte qu'un nom, le mien, mais qu'elle est issue de discussions que nous avons eues avec tous les chefs de groupe de ce parlement. Comme deux personnes au maximum peuvent signer une motion, nous ne voulions pas choisir deux chefs de groupe parmi les cinq, mais c'est effectivement une discussion que nous avons eue tous ensemble parce que, évidemment, il ne s'agit pas là d'un débat

gauche-droite, idéologie ou pas. Il s'agit d'un débat qui permet, comme je l'ai dit au tout début de mon intervention, à la démocratie de fonctionner qui intéresse tous les partis et qui intéresse tous les élus et qui intéresse aussi les élus au niveau des exécutifs. Je crois que Madame et Messieurs les Commissaires du gouvernement qui sont ici aujourd'hui, de par leur longue expérience politique, ont eu eux aussi l'expérience des longues soirées de mise sous pli, du travail énorme des campagnes électorales.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de soutenir cette motion de manière à avoir une base légale qui définit cette prise en charge de ces frais et de ne pas devoir «bricoler» sur un budget à la dernière minute!

Thürler Jean-Pierre (*PLR/FDP*, *GR*). Le groupe libéral-radical a examiné la motion de notre collègue Benoît Rey. Sur le fond, M. Rey a raison. Cependant, la situation a quelque peu évolué depuis l'examen du budget 2011 et vu l'assurance raisonnable donnée par le Directeur des finances lors de l'examen du budget quant à une participation complémentaire aux montants prévus pour 2011, le groupe libéral-radical, en partie, ne soutiendra pas cette motion. En effet, cette manne supplémentaire permettra d'organiser plus aisément et en commun la tâche que le motionnaire entend attribuer au canton. Bien évidemment, nous avons besoin de ce complément qui nous a été plus ou moins promis de manière à assurer raisonnablement aussi la mission qui découle aux partis politiques de ce canton.

En l'état, je vous prie de prendre acte de la position du groupe libéral-radical et je vous remercie de votre attention.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). M. Benoît Rey a fait un certain développement que le groupe socialiste partage entièrement. Dans ce sens, les partis politiques étant les garants du bon fonctionnement de nos institutions, le groupe socialiste votera cette motion. Maintenant, je crois aux paroles de M. Lässer lorsqu'il dit qu'il pourra trouver une solution financière déjà pour 2011. Je crois également que M. Corminbœuf pourra trouver une solution qui soit adéquate pour tous.

Cette motion émane évidemment de tous les chefs de groupe, elle est issue de la volonté des partis, qui doivent travailler ensemble avec le gouvernement dans le cas d'espèce pour trouver une bonne solution. Je suis persuadé qu'une bonne solution sera trouvée, quand bien même c'est plus l'aspect financier qui doit être mis en avant que l'aspect forces de travail pour lequel nous pouvons trouver des solutions.

Maintenant, faisons confiance également au Conseil d'Etat. Je suppose qu'il saura trouver des variantes qui, même si elles ne respectent pas totalement la motion, pourront être acceptables par nous tous comme nous l'avons souhaité.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Une partie du groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra également cette motion déposée par les présidents des groupes de ce parlement. Je peux me rallier aux propos défendus par notre collègue Benoît Rey. Nous soutenons également la proposition de maintenir la mise

1936 11 novembre 2010

sous pli par les institutions spécialisées telle que le Foyer St-Camille.

Je pense que nous pourrions également augmenter le pourcentage de 1 à 3% des suffrages exprimés pour l'octroi du financement cantonal.

Avec ces quelques propos, une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra la motion déposée par M. Benoît Rey et les présidents des groupes parlementaires.

Waeber Emanuel (PDC/CVP, SE). Im Namen der Christlichdemokratische Fraktion empfehle ich Ihnen, die von meinen Kollegen eingereichte Motion betreffend der Übernahme der Gesamtkosten für die Wahlprospekte zu unterstützen. Die Antwort des Staatsrates kann leider überhaupt nicht befriedigen und in seiner Argumentation verfehlt er das eigentliche Anliegen der eingereichten Motion.

Nous apprécions la volonté du Conseil d'Etat de soutenir les partis politiques dans leur engagement en vue des élections de l'année prochaine. C'est dans ce sens qu'il met à disposition deux fois le montant de 190 000 francs dans le budget 2010, montant qui a été doublé pour la raison que nous aurons en 2011, comme vous le savez, les élections au niveau cantonal et au niveau fédéral. Avec ces montants, les formations politiques auront la possibilité de mieux gérer leurs coûts liés à des campagnes électorales propres.

La motion a pour objectif de demander au Conseil d'Etat de s'engager également sur les coûts liés, à soutenir les partis pour l'engagement administratif. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat part de l'idée d'être obligé de répondre des travaux, des frais d'envoi de prospectus électoraux. Analysant les chiffres des élections cantonales de 2006 et fédérales de 2007, nous constatons que le travail de mise sou pli a été effectué en coordination entre les partis et que les travaux ont été distribués aux homes pour personnes handicapées. Cette manière a eu un très bon succès. Dès lors, il nous semble judicieux de reprendre cette procédure pour l'année prochaine. Nous demandons au Conseil d'Etat de prévoir un montant total de 148 000 francs. L'annonce de notre conseiller d'Etat Claude Lässer laisse à penser que le Conseil d'Etat tiendra son engagement donné hier et que rien n'empêchera l'acceptation de cette motion.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, je vous invite à soutenir la motion.

Thürler Jean-Pierre (*PLR/FDP*, *GR*). J'aurais un souhait à émettre au commissaire du gouvernement. Je souhaite préciser que la solution à trouver par le Conseil d'Etat, éventuellement avec la collaboration des partis, devrait se faire dans le cadre du bouclement des comptes 2010, soit avant les élections, plutôt que dans le budget 2012 qui sera discuté au moment où la campagne battra son plein, période peut-être plus émotionnelle. Aussi, je recommande cette précision auprès du commissaire via le Conseil d'Etat.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat est très sensible aux difficultés financières des partis politi-

ques et il est persuadé que des partis politiques à l'aise financièrement, c'est la meilleure garantie pour une démocratie équilibrée.

Si le Conseil d'Etat a répondu non à la motion, c'est qu'il était quand même un tout petit peu surpris du fait que dans le développement, notamment, on ne fait pas assez la différence entre la participation financière supplémentaire et la responsabilité. Si je lis bien le développement: «Nous souhaitons donc que le canton prenne cette responsabilité à sa charge». Qu'est-ce que cela veut dire? Si c'est donner plus d'argent, le Directeur des finances a déjà répondu qu'il pouvait s'engager au nom du Conseil d'Etat. Par contre, si c'est la responsabilité de l'envoi – envoi commun, comme il est dit – l'Etat organise et prend à sa charge la mise sous pli et l'envoi commun par cercle électoral des prospectus. Moi, je peux vous dire que dans ma commune cela fait bientôt quarante ans que la commune paie l'envoi de l'enveloppe commune de tous les groupes ou partis politiques mais c'est encore les gens des partis qui font ça! Donc, de l'avis du Conseil d'Etat et du mien, une ambiguïté existe dans la motion parce que si c'est pour donner des moyens supplémentaires, je le répète, le Conseil d'Etat, en tout cas le Directeur des finances s'est engagé et cela m'étonnerait que le Conseil d'Etat n'y donne pas suite, mais si c'est pour avoir la responsabilité... A un moment donné, il manquerait dans une commune, par exemple une centaine d'enveloppes, etc. - ça, ce n'est pas de la responsabilité du Conseil d'Etat. C'est pour cette raison que la réponse était différente de celle que vous attendiez. Je peux donc redire, en conclusion, que le Conseil d'Etat ne souhaite pas avoir la responsabilité de l'envoi et des reproches éventuels si ça n'a pas fonctionné. Par contre, comme l'a expliqué le motionnaire, si c'est pour continuer à travailler avec ceux qui le font jusqu'à maintenant dans un travail commun des partis politiques et qu'il y a un engagement financier supplémentaire de l'Etat, je comprends bien que le député Thürler souhaite que l'argent arrive en même temps que les factures, au pire; je crois que le Directeur des finances s'y est déjà engagé. Mais, il ne faudrait pas mélanger les deux choses. Je pense que la formulation choisie dans le développement est un peu ambiguë. Je répète: «Prenne cette responsabilité à sa charge», cela ne signifie pas seulement financièrement mais cela veut dire aussi toute l'opération. C'est dans ce sens-là que le Conseil d'Etat a proposé de rejeter la motion, tout en ayant une ouverture sur le plan financier.

 Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 82 voix contre 13. Il y a 2 abstentions

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB),

Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/ MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/ CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/ CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet G(SC UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/ CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/ SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/ SVP). Total: 82.

Ont voté non:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 13*.

Se sont abstenus:

Glauser (GL, PLR/FDP), Savary (BR, PLR/FDP). Total: 2.

 Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Projet de loi Nº 205

modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité¹

Rapporteur: **Benoît Rey** (*ACG/MLB*, *FV*). Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directice de la santé et des affaires sociales**.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La modification de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité qui vous est proposée aujourd'hui n'est pas une modification fondamentale de cette loi, mais une simple prolongation de dispositions qui ont été prises lors de la mise en application des dispositions de la RPT. A ce moment-là, la charge des prestations complémentaires, qui était auparavant répartie à raison de 75% pour les cantons et de 25% pour les communes, a été prise en charge entièrement par le canton. Cette disposition a été prise dans un délai limité afin de pouvoir adapter et mettre sur pied de nouvelles dispositions légales concernant soit la prise en charge des personnes en situation de handicap, soit la situation des personnes âgées. Force est de constater que ce sont deux objets extrêmement complexes auxquels s'attèle actuellement le Conseil d'Etat. Ces deux objets font actuellement la préoccupation de M^{me} la Commissaire du Gouvernement et elle y a répondu en mettant sur pied différents groupes de travail, différents groupes de consultation et il est nécessaire de donner le temps à ces groupes de fonctionner. Ce qui signifie que jusqu'à ce que nous puissions ensuite déterminer en connaissance de cause quelle doit être ou quelle devrait être une éventuelle nouvelle répartition des charges sur ces prestations complémentaires AVS-AI entre le canton et les communes, il est judicieux de maintenir la situation qui prévaut depuis la mise en application de la RPT. C'est donc une simple prolongation de cette disposition. Il s'agit donc d'un seul article de modification de cette loi, mais il est quand même d'importance étant donné que c'est ainsi 3 millions qui sont pris à charge par l'Etat à la place des communes. Il est prévu dans le délai que cette prolongation porte jusqu'en 2015. Lors de sa séance, la Commission a souhaité que le travail qui se fait dans les différents groupes, c'est-à-dire les groupes Senior+ et les groupes qui s'occupent de la prise en charge des personnes en situation de handicap, puisse avancer le plus rapidement possible. Mais vu la complexité et comme je le disais précédemment, même s'il est souhaitable que nous n'ayons pas besoin de ce délai de quatre ans supplémentaires, il est prudent de le prévoir ainsi de manière à avoir des lois adéquates.

C'est dans ce sens qu'à l'unanimité la Commission parlementaire vous propose d'entrer en matière sur ce nouveau projet de loi et de l'accepter tel que présenté.

La Commissaire. Effectivement, lors de l'approbation de la loi en 2007, nous avions évoqué les réflexions en cours au sujet d'un éventuel déplafonnement des limites actuelles donnant droit aux prestations complémentaires. Or, aujourd'hui ces réflexions sont toujours en cours, tant dans le projet Senior+ pour le financement des soins pour les personnes âgées en EMS que dans le projet de nouvelle législation pour les personnes en situation de handicap. En ce qui concerne les personnes en EMS, dans le cadre du projet Senior+, les réflexions que nous avons visent à simplifier le système actuel. A l'image d'autres cantons, nous analysons aujourd'hui la possibilité de déplafonner les prestations complémentaires et si c'était le cas, il y aurait lieu de revoir la répartition financière entre Etat et communes puisque aujourd'hui, les prestations complémentaires sont à 100% à charge de l'Etat et que les frais de soins et d'accompagnement sont à 45% à charge de l'Etat et 55%à charge des communes. En ce qui concerne la législation sur les personnes en situation de handicap, nous avons prévu dans le plan stratégique que les personnes contribuent aux frais de placement par leurs ressources et en fonction du besoin de soutien qu'ils ont et là aussi, ça voudrait dire un effet de vases communicants entre les subventions pour les institutions pour les personnes en situation de handicap et le montant des prestations complémentaires. Tout changement dans ces domaines a automatiquement une influence sur la répartition financière entre l'Etat et les communes. Je rappelle que le montant à prendre en compte là est de 230 millions si je prends le montant des subventions aux EMS et aux personnes en situation de handicap,

¹ Message pp. 1985ss.

plus les prestations complémentaires. 230 millions dont aujourd'hui 150 millions sont à charge de l'Etat, les 80 millions étant à charge des communes. Donc selon les décisions qu'on prend dans l'un ou l'autre des domaines, on aurait des implications différentes pour l'Etat et les communes et nous devons nous mettre d'accord sur la manière de répartir ces différents frais. L'intérêt étant bien sûr qu'on trouve une solution qui soit plus simple administrativement et dans l'intérêt des citoyens et des citoyennes de ce canton. En l'état, il y a donc lieu de prolonger la disposition transitoire qui met 100% des prestations complémentaires à charge de l'Etat jusqu'en 2015, faute de quoi les communes devraient reprendre à leur charge le 25% des coûts des prestations complémentaires, ce qui leur mettrait à charge un montant de 23 millions si l'on se base sur les chiffres 2010.

C'est donc face à ces considérations que je vous demande d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Le groupe libéralradical soutient l'entrée en matière et la modification telle que proposée de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité pour toutes les bonnes raisons qui viennent d'être évoquées soit par le rapporteur, soit par la commissaire du Gouvernement. Je rappelle tout simplement effectivement, M^{me} la Commissaire du Gouvernement l'a bien dit, que 23 millions seraient à charge des communes si on n'acceptait pas la prolongation - et non pas 3 millions, M. le Rapporteur de la commission parlementaire. Ceci en effet, c'est suite à la RPT, je ne vais pas répéter, qu'on essaye de trouver cette neutralité entre le canton et les communes. Je répète aussi quand même que la Commissaire du Gouvernement nous a dit que le Conseil d'Etat a accepté de refaire le point de la situation en 2010 sur cette neutralité.

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP*, *SE*). Die Sozialdemokratische Fraktion stimmt dem vorliegenden Gesetzesentwurf einstimmig zu und ich werde nicht alles wiederholen, was schon gesagt wurde.

Peiry-Kolly Claire (*UDC/SVP, SC*). Aucune remarque de la part du groupe de l'Union démocratique du centre. Les explications données par M. le Rapporteur et M^{me} la Commissaire sont suffisamment claires. Notre groupe accepte donc l'entrée en matière et la modification consistant à prolonger le système actuel en vigueur et ceci jusqu'au 31 décembre 2015, mais que ce soit bien la date limite.

Butty Dominique (*PDC/CVP*, *GL*). Je ne vais pas non plus répéter tous les arguments qui ont été exprimés jusqu'à maintenant. Le groupe démocrate-chrétien ne peut que saluer la clairvoyance du Conseil d'Etat et souhaite que cette clairvoyance éclaire à l'avenir l'entier des discussions sur les relations Etat—communes. Cependant, puisque la parole nous est donnée, on aurait une question pour M^{me} la Commissaire du Gouvernement. Dans le calcul des prestations complémentaires est fixé un montant de 320 francs par mois pour les dépenses personnelles. Ce montant n'a pas été touché

depuis plusieurs décennies, alors que le coût de la vie suit une courbe exponentielle. Est-ce que le Conseil d'Etat a l'intention d'adapter ce montant? Et quel est l'organe compétent pour en fixer les modalités? Ces questions étant posées, le groupe démocrate-chrétien soutient l'entrée en matière et vous invite à apporter votre voix positive à cette nouvelle loi.

de Roche Daniel (*ACG/MLB*, *LA*). Je ne vais pas non plus répéter ce qui a été dit. Le président de la commission, également président de notre groupe, a bien expliqué déjà pourquoi il faut soutenir ce projet de loi et je vous invite à le faire.

Le Rapporteur. Je remercie tous les représentants des groupes parlementaires qui acceptent cette entrée en matière et qui acceptent le principe de cette prolongation. Peut-être deux questions. Tout d'abord mes excuses, M. Bachmann a raison, je me suis trompé, c'est de ces 23 millions que je voulais parler. Concernant la question de M. le Député Butty, celle-ci a déjà été évoquée lors de la séance de la commission parlementaire. Il est vrai qu'il n'y a pas eu d'indexation de ces montants, mais je pense qu'il est judicieux de renvoyer cette réflexion aux différents groupes de travail qui fonctionnent dans le cadre de la mise sur pied de nouvelles dispositions pour la prise en charge des personnes en situation de handicap, et je laisserai M^{me} la Commissaire du Gouvernement donner peut-être des précisions à ce sujet.

La Commissaire. Je remercie tous les porte-paroles qui se sont prononcés en faveur de l'entrée en matière sur ce projet de loi. En ce qui concerne la question du montant laissé à disposition, soit 320 francs en EMS et 640 francs en institution pour personnes handicapées, j'ai mandaté un groupe de travail, dans le cadre du projet Senior+ et du projet de loi sur la législation pour les personnes en situation de handicap, de réfléchir à ce problème. Pour nous, la question est de savoir effectivement de quel montant ont besoin les personnes qui sont en EMS ou en institution pour leurs propres besoins. Il n'est certainement pas le même selon la situation ou l'état de santé de la personne. Donc les réflexions sont en cours, on arrivera avec des propositions dans le cadre des deux projets de loi, au niveau du règlement certainement.

- L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1 ART. 22

Le Rapporteur. L'article 1 prévoit simplement une modification de l'article 22 avec une prolongation du délai jusqu'au 31 décembre 2015.

La Commissaire. Le 31 décembre 2015 est un délai maximum. Nous entendons venir plus rapidement devant le Parlement avec un nouveau projet de loi sur la prise en charge des personnes âgées et sur la prise en

charge des personnes en situation de handicap, donc ça nous donne le temps de procéder à ces révisions.

Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. L'article 2 prévoit l'entrée en vigueur de cette loi et j'insiste sur le fait que la date du 1^{er} janvier 2011 est une date impérative parce que la version précédente de l'article 22 se terminait au 31 décembre 2010.

- Adoptés.
- La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Art. 1 et 2, titre et considérants

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

 Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Barest (SC, PS/SP), Barest (SC, PS/S CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/ FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/ CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/ CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/ CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/ SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/ SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/

CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 94*.

Motion M1086.09 Gabrielle Bourguet/ Moritz Boschung

(prise en charge des personnes âgées handicapées mentales et psychiques)¹

Prise en considération

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). C'est avec une certaine émotion que je prends la parole sur cette motion puisque je l'avais déposée avec notre collègue Moritz Boschung qui nous a quitté récemment. Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse, réponse favorable à notre motion. Les personnes en situation de handicap mental deviennent de plus en plus âgées et c'est réjouissant, comme le reste de la population d'ailleurs. Or ces personnes nécessitent tout comme les personnes en situation de handicap psychique un encadrement et un soutien particulier et c'est à de nouvelles questions que devra rapidement répondre notre société. Nos institutions pour personnes handicapées ne sont pas forcément toutes adaptées à une population plus âgée et nos EMS ne sont pas forcément tous adaptés à la prise en charge des personnes handicapées mentales et psychiques même s'ils remplissent très bien leur mission lorsqu'ils accueillent l'une de ces personnes. La situation est différente si un EMS accueille une ou deux personnes en situation de handicap de ce type, des personnes peut être encore relativement autonomes ou s'il est un jour amené à accueillir sept ou huit personnes plus lourdement touchées par le handicap. Nous devons donc réfléchir aujourd'hui à la prise en charge des personnes en situation de handicap mental et psychique pour ne pas être démunis demain ou après-demain. Vers quelles structures pensonsnous diriger ces personnes? Ces structures sont-elles prêtes pour ce type d'accueil? Si elles ne le sont pas que faut-il d'ores et déjà mettre en place en termes de personnel, de locaux, d'activités pour qu'elles soient accueillies le mieux possible?

Le Conseil d'Etat se base sur un concept qui vise au maintien à domicile de ces personnes le plus longtemps possible. Je veux bien mais si l'on parle de personnes âgées de 65 ans et plus, je vous laisse imaginer l'âge de leurs parents si elles les ont encore. Certaines personnes ont des familles très présentes alors que d'autres ont peu de famille ou des familles qui n'ont pas malgré toute leur bonne volonté la possibilité de les accueillir. Alors je pose la question, quelle aide pour les familles d'accueil? Les structures de jour apportent déjà une réponse mais à mon sens cela n'est pas suffisant. Nous devons être cohérents et si nous pensons que ces personnes doivent être dans la mesure du possible maintenues à domicile, nous devrons alors aider les familles d'accueil notamment financièrement. Le Conseil d'Etat propose une concrétisation de notre motion en

¹ Déposée et développée le 12. novembre 2009, BGC p. 2383; réponse du Conseil d'Etat le 12 octobre 2010, BGC p. 2099.

1940 11 novembre 2010

2014. Cela me pose en soi pas de problème, puisque le but de celle-ci était d'intégrer cette thématique dans les réflexions du projet Senior+ et qu'elle fasse l'objet de dispositions spécifiques soit dans la future loi sur la personne âgée, soit dans la législation sur les personnes handicapées. Mais je ne voudrais pas que cela prétérite des projets qui pourraient éventuellement voir le jour dans l'intervalle et que, cas échéant, on bloque tout en disant maintenant qu'il faut attendre 2014. Une petite remarque encore lorsque le Conseil d'Etat dit qu'il n'y aurait pas besoin de prévoir des dispositions légales spécifiques à ce sujet même s'il est prêt à le faire, je réponds que même si les choses vont de soi, ça va souvent encore mieux en les disant. Je pense qu'il est important qu'une base légale spécifique soit prévue dans ce cas. Sur la base de ces constatations, je vous remercie de soutenir massivement notre motion.

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). La réponse du Conseil d'Etat à cette motion est explicite et intéressante. Finalement, dire oui ou dire non à la motion - peu importe, nous pensions bien que la demande des motionnaires et c'est important, fait partie des réflexions en cours dans le cadre du projet Senior+ et des futures lois sur les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Deux projets conséquents auxquels nous serons attentionnés lors de sa mise en consultation. A propos des personnes en situation de handicap, permettez-moi de relever le reportage de «La Télé» au home de Farvagny, lors des informations fribourgeoises hier soir. En quelques secondes on a pu se rendre compte d'une part de la qualité de l'accueil des personnes en situation de handicap au foyer de jour et d'autre part du soulagement voire du besoin pour les proches d'être un peu déchargés le temps d'un ou de deux jours par semaine. Et au final, l'importance de développer ce genre de structures. Ceci dit, le groupe de l'Union démocratique du centre, se référant à la conclusion du Conseil d'Etat, soutiendra néanmoins cette motion.

Thomet René (PS/SP, SC). L'accompagnement des personnes âgées en situation de handicap doit être une préoccupation clairement prise en compte dans les concepts cantonaux autant dans le domaine du handicap que dans celui des personnes âgées. Nous partageons l'avis du Conseil d'Etat que l'objectif doit tendre au maintien de la personne vieillissante dans son milieu de vie aussi longtemps que possible sans discrimination due à une maladie ou à un handicap et nous avons bien compris «milieu de vie» et pas domicile au sens strict. Les personnes vieillissantes en situation de handicap ont parfois un parcours institutionnel qui est devenu aussi leur milieu de vie. Dans d'autres cas, ils ont connu un accompagnement dans le milieu familial par les parents ou les proches. Dans d'autres situations encore elles ont à la fois une expérience institutionnelle tout en gardant une attache familiale très forte. Lorsque la personne en situation d'handicap arrive à l'âge des séniors, les parents qui sont soit très âgées, soit parfois même décédés, ont besoin de relève où il est parfois nécessaire de trouver à ce moment-là une solution institutionnelle. Cependant chaque situation, à cause de son passé, du domicile des personnes concernées, des habitudes, des contacts que la personne avait, etc., doit être appréciée individuellement. Les voies déjà utilisées ou explorées par le Conseil d'Etat vont dans la bonne direction. En ne privilégiant aucune solution et en s'ouvrant une palette de possibilités, institutions spécialisées, EMS, accueil de jour, etc. on s'assure d'apporter une réponse satisfaisante pour les personnes concernées. Reste à prendre en compte cette thématique dans les législations en cours d'élaboration, soit pour les personnes en situation de handicap ou les séniors. Etant actif dans le groupe de travail du projet sénior-plus, je peux vous assurer que cette prise en compte est déjà assurée dans le domaine des personnes âgées. En conclusion, le groupe socialiste acceptera cette motion qui s'engouffre dans des portes déjà assez ouvertes.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Cette motion vise tout particulièrement la prise en charge de personnes âgées handicapées mentales et psychiques. Sans nous être concertés avec le groupe de l'UDC, nous nous sommes demandé s'il fallait discuter de cette motion puisque cet accompagnement de personnes âgées entrait dans le cadre d'un concept développé par la commission consultative d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, concept qui s'est développé depuis 2006 déjà, donc il y a plusieurs années que plusieurs groupes travaillent sur cette problématique. Etant donné que le Conseil d'Etat a pris la peine de donner une réponse très précise et très bien fournie, le groupe libéral acceptera cette motion.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Die Problematik der Seniorinnen und Senioren wird in unserem Kanton zunehmend ernster genommen und unsere Fraktion ist sehr erfreut, dass das Konzept «Senior+» und auch die konkreten Arbeiten in diesem Zusammenhang gut vorwärts kommen. Unsere Fraktion war ja ursprünglich auch Autorin eines Postulates in diesem Sinne und der Rapport über diese Seniorinnen und Senioren hat uns in diesem Jahr wertvolle Hintergrundinformationen geliefert.

Wir unterstützen trotzdem diese Motion, die auf die spezielle Situation der behinderten (körperlich und/ oder psychisch behinderten) älteren Leute aufmerksam macht. Wir finden, dass dies eine kleine Gruppe von Personen angeht, deren Situation aber so speziell ist, dass sie auch ein besonderes Augenmerk erfordert und besondere Massnahmen erfordert.

Wir haben mit Freude zur Kenntnis genommen, dass eine spezielle Institution für diese älteren Menschen mit Behinderungen im Sensebezirk schon ihren Baubeginn feiern konnte. Wir finden es aber nötig, dass dieses Thema auch auf der strukturellen und gesetzlichen Ebene behandelt wird, um die gesetzliche Grundlage zu schaffen. Es handelt sich um Personen, wo eine individuelle Abklärung der möglichen Unterbringung und der nötigen Betreuung erforderlich ist und in diesem Sinne unterstützen wir diese Motion.

Stempfel-Horner Yvonne (*PDC/CVP*, *LA*). Die Christlichdemokratische Fraktion hat vorliegende Mo-

tion diskutiert und unterstützt sie im Sinne der Antwort des Staatsrates.

Permettez-mois quand même de prendre la parole aussi en tant que présidente d'Insieme de Fribourg...

Schon seit längerem haben wir darauf aufmerksam gemacht, dass Menschen mit einer geistigen Behinderung immer älter werden und dass dabei für die Pflege und Betreuung dieser Menschen Lösungen gesucht werden müssen.

Im Rahmen der gegenwärtigen NFA oder des Konzeptes Senior+ wird diese Problematik diskutiert. Gerade wegen diesen Diskussionen schlägt der Staatsrat eine Frist bis 2014 vor. Ich habe Verständnis dafür, aber möchte den Staatsrat doch bitten, anstehende Projekte nicht zu blockieren, wenn es Projekte sind, welche diesen Menschen und ihren Bedürfnissen gerecht werden und wenn sie auch im Sinne der vorliegenden Motion sind.

Wir sprechen immer wieder davon, den Verbleib von diesen Menschen zu Hause solange wie möglich zu fördern. Das ist eine gute Sache. Ich denke, auch wenn die Heime sehr viel gute Arbeit leisten, ist es doch so, dass ein Heim nicht ein Zuhause ersetzen kann. Wir stellen aber immer wieder fest, dass Menschen, die Menschen mit geistiger Behinderung zu Hause haben, immer alles selber machen müssen und dass zuwenig Unterstützung vorhanden ist. Wenn wir sagen, dass wir den Verbleib zu Hause fördern wollen, dann müssen wir auch die nötige Unterstützung dafür bereitstellen. Und wir plädieren auch immer wieder im Rahmen dieser Bedürfnisse und Angebote dafür, dass es verschiedene Angebote gibt und dass diesen Menschen die Wahl gegeben wird, was sie gerne möchten. In diesem Sinne danke ich auch im Namen unserer

In diesem Sinne danke ich auch im Namen unserer Vereinigung dem Staatsrat für ein offenes Ohr.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). J'aimerais poursuivre sur les réflexions de ma préopinante en disant qu'effectivement toutes les mesures que nous pouvons prendre dans le domaine des soutiens et soutiens ambulatoires aux personnes âgées et ou en situation de handicap sont fondamentales. En effet, nous constatons de plus en plus souvent dans des situations de personnes âgées et de personnes en situation de handicap, un phénomène d'épuisement de l'entourage. D'épuisement des conjoints en premier lieu s'ils sont encore là, mais du cadre familial, du cadre de voisinage ou même du cadre institutionnel si cette personne est déjà dans des structures institutionnelles de jour par exemple. Et il est nécessaire et absolument fondamental d'insister dans le cadre des différents projets en cours, maintenant sénior-plus et les dispositions de mise en application d'une nouvelle loi sur les personnes handicapées de donner vraiment un point fort de soutien à toutes les mesures de relève qui peuvent permettre à cet entourage – qu'il soit privé, qu'il soit de voisinage ou qu'il soit professionnel – de pouvoir assumer à long terme sa charge.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants qui se prononcent en faveur de cette motion. La problématique du vieillissement des personnes en situation de

handicap est une problématique dont s'est préoccupé le Conseil d'Etat déjà depuis de nombreuses années, notamment depuis 2006 avec le concept qui a été élaboré effectivement par la commission. Depuis 5 ans, c'est 4 centres de jour, 27 places qui ont été mises à disposition, c'est dire que déjà nous avons entrepris toute une série de démarches. Nous sommes actuellement en train d'élaborer une planification cantonale en cours dont l'objectif est de mieux cerner les besoins des personnes en situation de handicap, notamment en raison de leur âge, de leur vieillissement mais aussi en raison du vieillissement de leurs proches, car effectivement, c'est une problématique que nous devons prendre en compte, la situation évolue et là c'est une réponse différente qui doit être apportée. Vous l'avez vu dans notre réponse, nous avons distingué les personnes en situation de handicap mental et psychique. Les réponses sont quelque peu différentes et pour nous c'est extrêmement important d'avoir une réponse personnalisée aux besoins de chaque personne en situation de handicap, tant les besoins sont différents. Qu'elles vivent à domicile ou en institution, c'était pour nous un élément important, et c'est important de dire que nous souhaitons que les personnes en situation de handicap vieillissantes puissent être maintenues dans leur milieu de vie. Milieu de vie peut vouloir dire le domicile mais peut aussi vouloir dire l'institution et ce n'est pas juste que dans nos réflexions nous disions qu'une personne qui aurait vécu toute sa vie en institution pour personnes handicapées, qui s'est habituée aux personnes d'encadrement, qui a tout son lien social, son réseau social dans l'institution et dans l'endroit où elle vit, qu'à l'âge de 65 ans, elle devrait peut-être rentrer dans un EMS qui est à l'autre bout du district ou du canton, selon les réponses que les EMS pourraient apporter. Maintenir les personnes en situation de handicap dans leur milieu de vie et avoir une réponse adaptée. Pour les personnes en situation de handicap mental qui vivent en institution, lorsqu'elles vieillissent, elles sont intégrées, on adapte la situation dans l'institution, elles peuvent rester dans l'institution et peuvent vivre leurs derniers jours dans l'institution. Notre problème, c'est notamment pour les personnes qui sont dans les homes sans occupation et les personnes qui sont à domicile, effectivement, c'est important qu'il y ait des centres de jour pour que les personnes à 65 ans qui ont encore des compétences - elles ne peuvent plus forcément aller dans les ateliers dits de production, mais c'est extrêmement important qu'on ait une réponse pour ces personnes-là dans des centres de jour, ça répond aux besoins de la personne, c'est aussi une occupation, une prise en charge effectuée dans la journée, mais c'est aussi un soutien pour les proches qui sont ainsi aidés dans l'accompagnement des personnes.

Nous n'avons pas bloqué les projets, je vous l'ai dit, depuis cinq ans, il y a 27 places qui ont été ouvertes dans les centres de jour, avec une assez bonne couverture du territoire. Nous avons actuellement deux projets que nous avons acceptés, c'est 15 places qui vont s'ouvrir prochainement, dix à la SSB Tafers, 5 à la Belle Etoile à Châtel. Dans le cadre de ce projet, nous ouvrons 14 places, deux fois 7 places en institution-home avec occupation aussi à la SSB Tafers, ce qui permettra de répondre aussi aux besoins de per-

sonnes vieillissantes et nous avons encore un projet à l'étude à la Colombière à Misery pour 10 places. En ce qui concerne les personnes en situation de handicap psychique, là aussi nous avons prévu une nouvelle structure résidentielle de 7 places dont 2 en foyer de jour, donc nous ne bloquons pas les projets, nous analysons les demandes qui sont faites actuellement, nous savons que cela correspond à un besoin. Pour le projet de la SSB Tafers, le projet qui a été déposé en 2008 est un projet tout à fait différent, nous avons travaillé avec l'institution, nous avons réfléchi avec eux en leur disant, nous avons la problématique des personnes en situation vieillissante, nous voulons répondre à cette problématique-là, il faut adapter votre projet à cette problématique-là, et le projet a évolué.

Je crois pouvoir dire aujourd'hui que la SSB Tafers, qui a posé sa première pierre vendredi passé, construit effectivement un projet qui répond parfaitement aux besoins de la personne en situation de handicap vieillissante, qui s'est fait en parfaite collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales et de l'institution et qui est une réponse parfaitement adéquate aux besoins des personnes. Si nous avons proposé, dans le cadre de la motion, de prendre ces réflexions et de les inscrire dans les réflexions que nous avons déjà dans le projet sénior-plus et le projet de nouvelle législation sur les personnes handicapées, c'est bien sûr que nous réfléchissons déjà à ces problématiques-là. Nous travaillons déjà, nos groupes de travail sont déjà sur ces problématiques. M. Thomet, M^{me} Stempfel, qui font partie de ces groupes de travail, le savent. Et si nous avons dit que nous ne souhaitions pas avoir dans la base légale une inscription particulière, c'est que nous entendons bien prendre en compte l'ensemble du parcours de vie de la personne en situation de handicap. Il y a des réponses qui doivent être apportées pour les enfants, pour la période adulte, pour la période 65 ans, quand on n'est pas encore forcément en âge d'EMS et la problématique lorsqu'il y a vraiment des besoins de type EMS et là nous devons pouvoir adapter, nous entendons avoir une réponse adéquate pour les personnes en situation de handicap.

Je me joins aux propos de M^{me} la Députée Claire Peiry-Kolly, j'aimerais aussi vraiment comme elle saluer la qualité de l'accueil dans nos EMS et dans nos institutions. Il font un travail fantastique et c'est vrai que les foyers de jour du type de celui de Farvagny et des 6 autres foyers de jour en EMS sont une réponse parfaitement adéquate pour soulager aussi les proches aidants et c'est ce genre de réponse que nous devons apporter pour permettre un maintien à domicile. Si nous avons dit que dans la politique des personnes âgées et en situation handicap nous souhaitions offrir une possibilité aux personnes de rester à domicile, nous devons bien sûr offrir toute la panoplie d'offres pour qu'elles permettent de répondre à cela, on ne peut pas simplement dire qu'il faut rester à la maison. On doit effectivement développer foyers de jour et aide et soin à domicile et aussi trouver les pistes pour soulager et soutenir les proches comme l'ont relevé M^{mes} et M. les Députés Mutter, Rey et Stempfel. C'est extrêmement important qu'on ait ce soutien et dans le cadre de nos projets de loi, nous allons prendre les dispositions nécessaires pour offrir des mesures d'aide et de soutien

à domicile pour les personnes bien sûr mais aussi pour leurs proches. C'est avec ces remarques que je vous remercie d'accepter la motion.

 Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 95 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/ CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/ FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/ SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/ SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/ CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/ SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total:* 95.

 Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1090.10 Bruno Fasel/Hans-Rudolf Beyeler

(prestations complémentaires pour les familles à bas revenus)¹

Prise en considération

Fasel-Roggo Bruno (*ACG/MLB*, *SE*). In der Familie muss beginnen, was der Gemeinde, dem Kanton und dem Land nützen soll. Ich möchte der Frau Staatsrätin für die Antwort und die Unterstützung unserer Motion ganz herzlich danken. Und wir sind auch mit der Verlängerung bis zum 30. Juni 2012 einverstanden.

¹ Déposée et développée le 17 mars 2010, *BGC* p. 355; réponse du Conseil d'Etat le 22 septembre 2010, *BGC* p. 1476.

Warum unsere Motion? Gerade in diesen Tagen wird das Wort Armut in mehreren Kreisen in den Mund genommen – sei es auf nationaler oder auf kantonaler Ebene. Mit anderen Worten: In der Schweiz ist Armut ein Tabuthema.

Die Zahlenaussagen der Frau Staatsrätin an der Pressekonferenz vom 5. Oktober 2010 zeigen, dass im Kanton Freiburg im Jahre 2009 2,4% oder 6 350 Personen der Kantonsbevölkerung Sozialhilfe beantragten. Für eine Gesellschaft wie die unsere ist auch die Problematik der «Working Poor» völlig inakzeptabel: Haushalte, die trotz eines vollen Erwerbspensums über kein existenzsicherndes Einkommen verfügen.

Als arm gilt, wer in einem Haushalt lebt, dessen Einkommen unter der Grenze des Existenzminimums liegt. Diese Grenze wird politisch definiert. Im Jahre 2006 beträgt die Armutsgrenze für Alleinstehende 2200 Franken und 4650 Franken für Ehepaare mit zwei Kindern. Für eine alleinerziehende Mutter mit ein oder zwei Kindern ist die Unterschreitung der Armutsgrenze vorprogrammiert. Ich frage Sie: Wie sollen die Entwicklungs- und Bildungschancen von Kindern und Jugendlichen für die Zukunft intakt bleiben, wenn kein Geld in der Familie vorhanden ist?

In der Schweiz kennt man seit 1948 eine Alters- und Invalidenversicherung. Ihr Ziel war damals, und ist auch heute noch, die existentiellen Bedürfnisse im Alter und bei Invalidität angemessen zu decken. Die Ergänzungsleistungen haben wesentlich dazu beigetragen, die Armut im Alter zu reduzieren. Die Armutsquote der über 64-jährigen Menschen liegt zur Zeit bei 3,5%, was sehr erfreulich ist.

Mit unserer Motion möchten wir nun die einkommensschwachen Familien im 21. Jahrhundert ebenfalls mit einer Ergänzungsleistung unterstützen. Denn zum Beispiel die angekündigten Krankenkassenerhöhungen, ungewollte Arbeitsstellenverluste trotz Sozialplan, Krankheit, Unfall oder die Ausbildung der Kinder drängen die Familien an die Grenze der Armut. Damit wir Gegensteuer geben können, braucht es einen aktiven Arbeitsmarkt, existenzsichernde Einkommen, Bildungspolitik für jedermann. Und ohne Unterstützung des Staates ist dies nicht realisierbar und dies ist eine Aufgabe des Staates. Selbst Bundesrat Burkhalter hat an der Armutskonferenz vom 9. November die anwesenden Behörden, Hilfswerke und Politiker aufgefordert, die nötige Koordination zwischen Bund und Kantonen zu treffen.

Und hier kann ich Ihnen, Frau Staatsrätin, für die getroffenen Vorbereitungsarbeiten gratulieren.

Wir können nicht nur von Familienfreundlichkeit sprechen. Deshalb fordere ich Sie auf, die Motion zu unterstützen und dabei zu helfen, die Taten für die einkommensschwachen Familien umzusetzen.

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). Dans leur intervention du 17 mars 2010, ces deux motionnaires visaient un but, celui de créer des prestations complémentaires pour les familles avec des revenus faibles. Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec intérêt cette motion et prend position comme suit. Dans son programme gouvernemental et son plan financier, le Conseil d'Etat vise la création d'une nouvelle loi, ainsi que l'article 59 de notre constitution fribourgeoise qui

exige un appui aux familles de condition modeste. En juin de cette année, la Direction de la santé et des affaires sociales, lors d'une présentation de la politique familiale, évoque qu'une nouvelle loi sur les prestations complémentaires se prépare. Un projet de loi existe aussi au niveau fédéral. Plusieurs cantons dont Soleure, Vaud, Schwyz et Genève sont devenus actifs et ont mis sur pied des solutions. La Conférence des directeurs des affaires sociales a émis des recommandations pour la mise en place de ces prestations. Mesdames et Messieurs, cette motion enfonce des portes ouvertes car au niveau cantonal, une mise en consultation d'un avantprojet de loi est prévue pour le 1er septembre 2011. Par conséquent, le Conseil d'Etat accepte cette motion. Notre groupe, unanimement, suit le Conseil d'Etat et vous demande de faire de même.

Piller Valérie (*PS/SP*, *BR*). Le groupe socialiste a pris connaissance avec un grand intérêt de la motion de nos collègues Bruno Fasel et Hans-Rudolf Beyeler. La pauvreté, qui toucherait entre 700 000 et 900 000 personnes en Suisse, a changé de nature. Autrefois, les aînés et les handicapés étaient concernés. Aujourd'hui, ils s'en tirent mieux grâce à l'AVS et l'AI. Par contre, à l'heure actuelle, ce sont les familles monoparentales, les familles nombreuses, les working poor et les chômeurs en fin de droit qui sont menacés. Il est clair que ces catégories bénéficient déjà d'aides comme les subsides à l'assurance-maladie ou l'aide sociale. Ces mesures ne sont pas toujours sollicitées par les personnes qui pourraient les obtenir. Elles se sentent souvent humiliées de demander de l'aide. Les familles sont particulièrement touchées par la pauvreté. Si le taux de pauvreté est estimé à 9% pour l'ensemble des ménages suisses, il est de 24% chez les jeunes parents avec au moins trois enfants et de 27% chez les parents vivant seuls avec leurs enfants. Il s'agit souvent de familles qui, malgré l'exercice d'une activité lucrative, vivent dans une situation précaire. Elles courent alors le risque de demander l'aide sociale et de dépendre à long terme de ce régime d'aide. Les prestations complémentaires pour familles permettraient d'intervenir à titre préventif. Comme l'ont relevé les motionnaires, les prestations complémentaires ont fait leur preuve en réduisant la pauvreté chez les personnes âgées. D'après diverses études, l'extension du modèle tessinois en matière de prestations complémentaires pour les familles à l'ensemble de la Suisse réduirait de moitié le taux de pauvreté des familles à un coût supportable, soit par la Confédération ou le canton.

Avec toutes ces considérations, nous attendons avec impatience la mise en consultation de l'avant-projet de loi. Dans ce sens, le groupe socialiste soutiendra cette motion.

Frossard Sébastien (*UDC/SVP*, *GR*). Pour cette motion Fasel et Beyeler, le groupe de l'Union démocratique du centre est très divisé. En effet, il existe déjà des prestations complémentaires pour les familles à revenus modestes. Ne va-t-il pas y avoir des doublons? Cette motion va-t-elle modifier les montants et les paliers pour l'octroi de prestations complémentaires?

1944 11 novembre 2010

Combien de familles habitant dans le canton auront droit à ces prestations?

Cotting Claudia (*PLR/FDP*, *SC*). Les motionnaires demandent au Conseil d'Etat un projet de loi afin de venir en aide aux familles à faibles revenus par l'octroi de prestations complémentaires. Le Conseil d'Etat répond que ce projet de nouvelle loi fait partie du vaste chantier de la politique familiale et que les prestations complémentaires pour les familles concernées ont été évoquées lors de la conférence de presse du 11 juin 2010. La réponse du Conseil d'Etat ne nous en apprend rien de plus. Nous aurions voulu avoir quelques informations, comme le prévoit l'article 72 de la loi sur le Grand Conseil. En effet, l'alinéa 2 dit que le Conseil d'Etat propose l'acceptation ou le rejet de la motion. Il s'exprime sommairement sur les principaux points qui doivent figurer dans un message, notamment sur les conséquences financières et en personnel qui découleraient de l'acceptation de la motion. Chacun de nous sait qu'une motion, lorsqu'elle est acceptée, est contraignante et ici, nous restons sur notre faim. Etant donné que les travaux de préparation sont déjà bien avancés, que la mise en consultation d'un avant-projet de loi se fera durant le premier semestre 2011 ou au plus tard en septembre, comme l'a dit M^{me} la Députée Christine Bulliard, le groupe libéral-radical s'abstiendra ou refusera la motion, non pas sur le fond, mais sur la forme. Ce n'est pas la première fois que l'on prend du temps pour discuter d'une motion alors que les travaux sont déjà en cours dans les Directions de l'Etat.

Binz Joseph (*UDC/SVP, SE*). Dass es Armut gibt, ist nicht bestritten. Aber ich habe ein bisschen Mühe mit der Armut. Ich sehe heute Jugendliche in der Schule mit Handys und Sachen und jeder ist Besitzer von einem Auto.

Kann mir die Frau Staatsrätin eine Definition geben, was Armut ist?

Beyeler Hans-Rudolf (ACG/MLB, SE). Vorgestern hat Herr Bundesrat Burkhalter bestätigt, dass in der Schweiz das Armutsrisiko für Familien wächst. Dass jetzt gar ein FDP-Bundesrat die Forderung stellt, dass Ergänzungsleistungen für bedürftige Familien eingeführt werden müssen, bestätigt, dass unsere am 17. März eingereichte Motion absolut richtig war.

In der Tat sind heute für Rentner Ergänzungsleistungen absolut notwendig und es würde niemandem in den Sinn kommen, diese wieder abzuschaffen. Viele Rentner, welche nur mit der AHV-Rente auskommen müssen, sind zwingend auf diese Ergänzungsleistungen angewiesen und können nur damit den Weg zum Sozialamt vermeiden.

Armut in der Schweiz ist immer noch ein Tabuthema. Vor allem Familien mit Kindern und davon viele Ein-Eltern-Familien sind heute trotz einer regelmässigen Arbeit mit einem eher bescheidenen Lohn gezwungen, auf das Sozialamt zu gehen, um wenigstens über die Runden zu kommen. In vielen Fällen schämen sich diese Familien oder sind zu stolz und verzichten auf den Gang zum Sozialamt. Sie versuchen, mit Sparübungen, vor allem zu Lasten ihrer Kinder, ohne staatliche Hilfe zu überleben. Für die Schweiz und auch unseren Kanton ist diese Realität beschämend. Es kann nicht angehen, dass Familien in der Schweiz am Hungertuch nagen, nur weil die Politik ihre Verantwortung nicht wahrnehmen will. Mehrere Kantone in der Schweiz, wie das Tessin oder Solothurn, haben dieser Demütigung den Kampf angesagt und Ergänzungsleistungen für Familien eingeführt. Es würde auch unserem Kanton Freiburg sehr gut anstehen, hier eine Pionierleistung zu vollbringen. Heute ist noch überhaupt nicht klar, ob und wann eine gesamtschweizerische Lösung eingeführt werden kann.

Für die Finanzierung möchte ich als Beispiel den Kanton Solothurn erwähnen. Dieser rechnet mit etwa 1100 zu unterstützenden Familien und Kosten von etwa 15 Mio. Franken. Auf der anderen Seite können als Ausgleich aber sicher auch einige Einsparungen bei der Sozialhilfe erwartet werden. Die Ergänzungsleistungen müssten nach dem gleichen Prinzip wie die AHV-und IV-Ergänzungsleistungen behandelt werden.

Es handelt sich hier um eine Pflicht, denn die Verfassung unseres Kantons fordert im Artikel 59, dass der Kanton die Familien unterstützt und insbesondere im Artikel 60 ganz klar als Massnahmen vorsieht, dass der Staat an Familien mit Kleinkindern ergänzende Leistungen ausrichte, sofern ihre finanziellen Verhältnisse dies erfordern.

Abschliessend möchte ich dem Staatrat für die Antwort und vor allem auch für den Antrag, die Motion anzunehmen, danken.

Ich möchte Sie darum bitten, ein klares Zeichen zu setzen, welches auch dem Volkswillen entspricht, und unserer Motion zuzustimmen.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Les chiffres sont parfois têtus. Dans notre canton, par extrapolation, on estime qu'il y a entre 18 000 et 20 000 personnes qui vivent endessous des seuils de pauvreté et 6350 personnes qui sont à l'aide sociale. La définition de la pauvreté n'est pas si simple. Quelle situation de vie équivaut à un état de pauvreté? Qui doit être considéré comme étant pauvre ou menacé de pauvreté? Où se situe le seuil de pauvreté? Dans le cadre de l'année européenne de la pauvreté qu'est cette année 2010, nous nous sommes mis d'accord sur une définition avec les directeurs cantonaux des affaires sociales, mais aussi avec la Confédération, pour dire que sont pauvres les personnes, familles et groupes dont les ressources sont à ce point insuffisantes qu'elles les empêchent de mener une existence digne et les excluent des conditions de vie minimales que leur société juge acceptable. Dans les statistiques de l'Office fédéral de la santé publique, le seuil est de 2200 francs pour une personne seule. A vous de juger si l'on peut vivre avec 2200 francs par mois. Je vous rappelle que les trois groupes cibles qui sont particulièrement touchés par la pauvreté sont les familles monoparentales, les familles à partir du troisième enfant et les migrants. Les femmes sont plus exposées car elles sont très souvent à la tête des familles monoparentales. Les familles sont donc particulièrement touchées par le phénomène de la pauvreté. Les frais d'entretien augmentent avec le nombre d'enfants, alors même que les possibilités de travail

diminuent avec la multiplication des tâches familiales. Même avec une activité lucrative, les revenus de famille ne suffisent pas à couvrir les besoins de base. J'ai parlé tout à l'heure de la statistique de l'Office fédéral. Sur ces 340 000 personnes qui seraient pauvres, il y a un taux de 38% qui travaillent et qui ont un revenu à 100%.

Le projet du canton de Fribourg suit les recommandations de la Conférence suisse des directeurs des affaires sociales. Nous avons aussi regardé les projets qui existent dans les autres cantons (Tessin et Soleure) et ceux qui sont actuellement mis en consultation (Schwyz, Vaud et Genève). Nous avons basé notre projet sur les éléments suivants. Nous devons lier le droit aux prestations complémentaires à l'exercice d'une activité lucrative. Nous voulons éviter les effets de seuil et nous voulons concevoir ces prestations complémentaires pour familles comme une incitation à l'exercice d'une activité lucrative. Nous voulons permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. L'objectif est d'apporter un soutien aux familles ayant un bas revenu, afin qu'elles n'aient pas besoin de recourir à l'aide sociale. Dans ce canton, de nombreuses familles, malgré une activité lucrative, n'arrivent pas à la fin du mois à joindre les deux bouts. Si nous n'avons pas été plus loin dans la présentation de ce projet, c'est que nous sommes actuellement en phase de simulation. Les conséquences financières peuvent dépendre de l'âge jusqu'auquel nous allons prendre les enfants en considération. Je vous donne un exemple des simulations que nous faisons aujourd'hui. Si nous limitons les prestations complémentaires aux enfants dès l'âge de six ans, nous aurions environ 2000 familles qui seraient concernées dans ce canton. L'évaluation financière est de l'ordre de 20 millions par année sur cet élément.

En ce qui concerne les autres questions, nous travaillons d'arrache-pied sur ce projet. Nous avons tout d'abord attendu de voir si une solution se débloquait au niveau de la Confédération. M. Burkhalter a été très clair. Il nous a dit qu'il n'y aurait pas, pour l'instant, de solutions au niveau de la Confédération. Il faut que les cantons partent avec des projets et ensuite ils feront une évaluation de l'ensemble des projets qui auront démarré. C'est un mandat constitutionnel. Les articles 59 et 60 de la constitution obligent le canton à mettre sur pied des prestations complémentaires pour les familles à bas revenus avec des enfants. Nous devons présenter un projet. Nous sommes un petit peu en retard par rapport à la présentation du projet. Nous devons tenir compte du plan financier de l'Etat de Fribourg. Le Conseil d'Etat a retenu des montants au budget 2012. Pour répondre à M. le Député Frossard, il n'existe aujourd'hui pas de prestations complémentaires pour familles. Ce n'est pas un doublon, mais une nouvelle prestation qui permettra aux familles de notre canton d'aborder avec un petit peu plus de sérénité le futur et surtout pour les enfants de bénéficier de meilleures conditions.

Je vous remercie d'accepter cette motion.

 Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 64 voix contre 5. Il y a 16 abstentions. Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgknecht (FV, PDC/ CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/ CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/ CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/ SP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/ MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). Total: 64.

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total:* 5.

Se sont abstenus:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 16*.

 Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2072.10 Andrea Burgener Woeffray/Bruno Fasel (rapports réguliers sur la pauvreté dans le ca

(rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton de Fribourg) $^{\scriptscriptstyle \parallel}$

Prise en considération

Burgener Woeffray Andrea (*PS/SP*, *SC*). Die Debatte über die Realität und die Frage darüber, ob es Armut gibt, haben wir vor der Pause bereits geführt. Dies angenommen und dies wirklich bestätigt, ist denn auch mit dem Staatsrat zu schliessen, dass Armut vielschichtig ist und global bekämpft werden muss. Unterschiedlich sind die Ursachen, unterschiedlich sind die Zusammenhänge, in welchen Armut entsteht.

Der Staatsrat erinnert uns in seiner Antwort an die lange Liste von Massnahmen, die im Kanton schon getroffen wurden, um der Armut Stirn zu bieten. Die Liste lässt sich sehen.

¹ Déposé et développé le 17 mars 2010, BGC p. 362; réponse du Conseil d'Etat le 22 septembre 2010, BGC p. 1848.

Vielleicht muss auch selbstkritisch gesagt und einfach nochmals gesagt werden, dass es auch Gesetze gibt, die nicht ausreichen, um Armut in die Schranken zu weisen. Doch wir verlangen mit unserem Postulat keine weitere Massnahme.

Dans notre postulat, nous ne demandons pas une nouvelle mesure, mais un rapport qui comprend une analyse de la pauvreté dans notre canton, une analyse qui décrit les causes et l'évolution de la pauvreté sous ses différents angles. Nous demandons au fond un vrai monitoring qui garantira de tirer des conclusions à tout moment. Un simple rapport qui résumera les mesures entreprises ne fera pas l'affaire, qu'il soit publié une ou deux fois par législature. Un tel rapport ne reflétera jamais le présent, un présent qui devra appeler à l'action. Selon l'avis du groupe socialiste, des réflexions approfondies à mener sur la récolte des informations pour établir un état des lieux sont plus importantes dans un premier temps que le rapport lui-même et pour, par la suite, définir ou redéfinir la stratégie pour combattre la pauvreté dans des réalités changeantes. C'est donc un monitoring qui poursuivra de manière détaillée les indicateurs, déterminants et composantes de ce phénomène complexe, comme la formation, le marché du travail et la démographie, pour n'en citer que quelques-uns. Peut-être qu'un atlas électronique des données sociales, comme il a été développé pour le canton du Valais, pourrait servir comme modèle de base et une base pour évaluer les priorités des mesures à entreprendre par la suite. D'autres systèmes de récolte d'indicateurs existent par exemple dans l'Armutsbericht du canton de Bâle, comme M^{me} la Commissaire vient de me le montrer ce matin.

La réponse du Conseil d'Etat suite à notre postulat va dans ce sens. C'est la raison pour laquelle je vous invite, chers collègues, à accepter le postulat tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Brodard Jacqueline (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a étudié le postulat qui nous est soumis avec beaucoup d'intérêt. Les mesures existantes citées vont dans les sens de notre politique de soutien aux familles. Notre groupe soutient l'idée d'établir des indicateurs indispensables à une meilleure lisibilité de la situation et à l'adoption de mesures ciblées. Pour notre groupe, la fréquence fixée à 5 ans pour l'établissement du rapport est tout à fait judicieuse, puisqu'elle correspond à la durée des programmes de législature. Sur la base de ces quelques remarques, le groupe démocrate-chrétien soutiendra ce postulat.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP*, *FV*). Le groupe libéral-radical accepte le principe de ce postulat dans un sens un petit peu différent de ce qui nous a été expliqué par le groupe socialiste par la voix de M^{me} Burgener. Le but du groupe libéral-radical n'est pas de faire des rapports, mais bien de combattre la pauvreté. Pour cela, il faut connaître le terrain. Sur le terrain, il faut connaître les causes, les effets et les moyens pour améliorer la situation des personnes qui se trouvent dans cet état. Il est vrai qu'une telle étude n'est pas facile à faire. Toutefois, à la lecture de la réponse du Conseil d'Etat, on a l'impression que le Conseil d'Etat ne sait pas en-

core comment il va empoigner ce problème. Le groupe libéral-radical craint que la Direction de M^{me} Demierre ne mette trop d'énergie pour créer des méthodes et des moyens d'étude. Or, des études sur la pauvreté existent et ont déjà été faites ailleurs en Suisse, spécialement dans les cantons urbains. J'en ai pour preuve une étude qui vient de sortir et qui a été faite en ville de Zurich sur la motricité des enfants de première année, par une étude toute simple avec quatre exercices de gymnastique. Cette étude, simplement par ces quatre exercices, est arrivée à la conclusion que les enfants des quartiers défavorisés présentent plus de problèmes de motricité déjà à l'âge de 6 ou 7 ans. On met ainsi le doigt sur la difficulté d'informer les personnes des classes défavorisées qui, par exemple, ne savent pas que des clubs de sport existent et peuvent recevoir leurs enfants gratuitement. Ces classes ne sont pas au courant de la nécessité de faire des exercices physiques, même pour des enfants de 6 ou 7 ans. Ceci n'est qu'un exemple pour demander à la Direction de ne pas se perdre dans des réflexions sur la mise sur pied de cette étude, mais de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs pour arriver au plus vite sur le terrain. Il ne faut pas perdre de vue que le but n'est pas d'étudier la pauvreté, mais de la combattre. C'est là qu'il faut mettre l'énergie et les moyens financiers. Si la première étude fera l'état des lieux et des moyens mis en place, le groupe libéral-radical souhaite que les suivantes donnent les résultats obtenus dans la réalité. C'est dans ce sens que le groupe libéral-radical soutient la position du Conseil d'Etat selon laquelle un rapport par législature est suffisant.

Genoud Joe (*UDC/SVP*, *VE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre admet la nécessité de ce postulat. Les riches deviennent toujours plus riches, les pauvres toujours plus pauvres. Malgré les prestations qu'offrent les services sociaux, beaucoup de personnes se trouvent en situation de pauvreté. Je tiendrai à relever que de nombreux rentiers AVS ont du mal à boucler leur budget et n'osent pas se manifester pour demander soit les prestations complémentaires, soit les subventions d'assurance-maladie ou d'autres prestations. Je demanderai un complément à ce postulat. Il ne faut pas seulement qu'un rapport soit établi, mais qu'on informe mieux toutes les associations, en particulier les associations de retraités, pour que les personnes dans le besoin osent se présenter à différents services sans gêne. Ainsi, on pourra donner de l'aide et du soutien à ces gens qui ont travaillé toute une vie et qui ont respecté les règles de notre pays. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce postulat.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Als Mitpostulant und im Namen der Fraktion möchte ich Ihnen, Frau Staatsrätin für den Bericht und die Annahme des Postulats danken. Mit Ihrer Antwort zeigen Sie, dass die Armut in unserem Kanton ein ernstzunehmendes Thema ist. Mit Ihren 55 eingeführten und den 26 geplanten Massnahmen sind Sie sicher auf dem richtigen Weg. Dazu möchte ich Ihnen gratulieren.

Um eine Langzeit-Armut mit Nachhaltigkeit in den Griff zu bekommen, verlangen wir in unserem Postulat einen Bericht vor Ablauf der Legislaturperiode,

wie Sie es selber in Ihrer Antwort festgehalten haben. Der Bund erstellt jährlich einen Bericht. Nun muss dieser Bericht in allen Bereichen der Armut detailliert und ausführlich Auskunft geben und zwar über unterstützende Angebote, präventive Angebote, finanzielle Leistungen, Koordinationsaspekte zwischen dem Kanton und den Gemeinden, mögliche und geplante Massnahmen aufgrund der finanziellen Mittel des Staates. Aufgrund der Armutssituation in unserem Kanton fordere ich den Staatsrat auf, nötigenfalls Zwischenberichte vorzulegen.

Aus all diesen Überlegungen fordere ich Sie auf, das Postulat zu unterstützen. Nur so können wir gegen die Armut handeln.

La Commissaire. La question cruciale de la pauvreté préoccupe le Conseil d'Etat et touche toutes les Directions du Conseil d'Etat. On a vu lors de la présentation de l'état des lieux tout ce qui est déjà mis en place pour lutter contre la pauvreté dans le canton. L'ensemble des 86 mesures, 55 mesures déjà en cours et 26 projets sur lesquels les différentes Directions planchent, vont dans le sens d'une lutte contre la pauvreté. Pour le Conseil d'Etat, il est extrêmement important d'accepter le postulat et de pouvoir présenter un rapport une fois par législature. Nous ne souhaitons pas faire des rapports pour faire des rapports. Si je prends celui du canton de Bâle, c'est un rapport de 300 pages. Comme l'a dit M^{me} la Députée De Weck, si l'on doit faire deux rapports ce cette longueur par législature, nous ne ferons plus que cela. Ce n'est pas ce que nous souhaitons. La Direction de la santé et des affaires sociales sait parfaitement comment empoigner ce problème. Nous avons déjà travaillé. Nous avons présenté un état des lieux des 86 mesures et nous sommes déjà en train de travailler sur les différents outils dont nous avons besoin pour élaborer ce rapport. Ce sont simplement des instruments pour des bases de données et pour composer ce tableau de bord que nous allons mettre en place. Nous devrons aussi faire des enquêtes de terrain. Il ne suffit pas de simplement prendre en compte les éléments que nous avons déjà. Nous devons aller voir la réalité sur le terrain. Nous n'avons aucun souci quant à la question de savoir si nous saurons ou non empoigner le rapport. Nous avons parfaitement les compétences pour élaborer un tel rapport.

En ce qui concerne l'intervention de M. Joe Genoud, la question de l'information est un élément crucial. Nous allons y répondre par la mise sur pied du guichet social qui sera à disposition de l'ensemble de la population pour faire connaître tout ce qui existe, toutes les associations et les services qui sont à disposition. La Confédération a élaboré une stratégie nationale, stratégie nationale que nous avons bien sûr examinée. Sur toutes les pistes évoquées par la Confédération, je peux vous assurer que nous sommes déjà actifs dans le canton. Sur la mise en place et le renforcement de nouveaux projets, tel que celui des prestations complémentaires dont on a parlé tout à l'heure, ce sont des éléments qui vont parfaitement dans le sens d'une lutte contre la pauvreté dans notre canton. Il y a d'autres projets, notamment la plateforme Jeunes. Nous ne devons plus avoir de jeunes dans ce canton qui sont sans solution de formation. Nous devons également mettre en place des décloisonnements pour les personnes qui sont au chômage de longue durée, comme l'instrument que vous avez voté dans la loi sur l'emploi et les mesures du marché du travail avec la création de trois structures dans les différentes régions du canton pour avoir une approche décloisonnée des personnes qui sont en situation de chômage longue durée. Je rappelle que le canton de Fribourg est un des cantons pilotes dans la collaboration interinstitutionnelle qui est l'un des trois autres moyens, avec les prestations complémentaires, donnés par la Confédération pour lutter contre la pauvreté. Le troisième moyen est l'éducation précoce. Nous sommes aussi actifs dans le canton de Fribourg, notamment avec le soutien d'associations telles que l'éducation familiale. Nous sommes là aussi un canton pilote avec l'offre qui est faite dans ce sens. Dans ce cadre du projet «Poids corporel sain», nous avons ciblé les 0 à 6 ans pour créer toute une série de mesures qui permettent d'instaurer dans ce canton une politique globale dans ce sens.

Je vous invite à accepter ce postulat en prenant en compte le fait que nous présenterons un rapport par législature. Nous ferons aussi bien sûr un suivi des différents éléments car il faut avoir au jour le jour un suivi de ce qu'il se passe par rapport aux différents indicateurs. C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce postulat.

 Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 84 voix contre 5. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/ SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/ CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/ CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/ FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/ MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/ CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/ FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/ FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 84.

Ont voté non:

Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/ SVP). Total: 5.

Se sont abstenus: Brönnimann (SC, UDC/SVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP). Total: 2.

 Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Elections protocolaires

La Présidente. Cette journée du 11 novembre est certes la journée des filles rebaptisée «Futur en tous genres», une journée pour permettre aux filles et garçons de découvrir des métiers, dont je vous ai parlé ce matin. J'espère que pour Florian Bourguet, Adrien Currat et Colin Glardon la matinée n'a pas été trop longue ou fastidieuse. Cette journée du 11 novembre permet surtout au président du Grand Conseil d'annoncer les résultats des élections protocolaires pour l'année 2011.

C'est un évènement annuel pour lequel les familles, les amis des candidates et candidats sont présents dans les tribunes de notre parlement cantonal.

Je les salue bien cordialement et leur souhaite la bienvenue dans cette enceinte.

J'ai aussi aperçu quelques personnalités politiques dont le préfet de la Singine M. Bürgisser, et plusieurs syndics, Monsieur le Syndic de Cormondes M. Riedo, Monsieur le Syndic de Schmitten M. Bürger, Monsieur le Syndic de Ponthaux M. Gumy, ainsi que d'autres membres du Conseil communal. A vous, toutes et tous, je vous souhaite la bienvenue dans notre parlement cantonal et vous remercie de passer ces moments en notre compagnie.

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

1. Election à la deuxième vice-présidence du Grand Conseil pour l'année 2011

Bulletins distribués: 97; rentrés: 94; blancs: 15; nul: 0; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu M. Pascal Kuenlin, à Marly, par 61 voix. Il y 18 voix éparses.

 Sous les applaudissements, l'élu est félicité et fleuri par les représentants du parti libéral-radical.

La Présidente. Monsieur le 2^e vice-président élu, Je vous adresse, au nom du Grand Conseil, toutes mes félicitations pour votre accession à la troisième marche du podium présidentiel. Il n'a pas été nécessaire de tester votre adresse sur un tir au panier à deux ou à trois points pour que notre parlement vous apporte sa confiance à ce poste. Député depuis les élections de 1996, vous connaissez tous les rouages de notre parlement et votre large expérience vous sera utile pour ce nouveau poste. Vous avez déjà testé les trois marches pour accéder à une présidence. Oui, après avoir été membre, puis vice-président, vous êtes actuellement président de la Commission des finances et de gestion, c'était ainsi un essai transformé. Bravo!

Monsieur le deuxième vice-président, je vous adresse d'ores et déjà tous mes vœux et vous réitère mes vives félicitations.

2. Election à la première vice-présidence du Grand Conseil pour l'année 2011

Bulletins distribués: 101; rentrés: 96; blancs: 17; nuls: 3; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élue M^{me} Gabrielle Bourguet, à Granges, par 59 voix. Il y 17 voix éparses.

- Sous les applaudissements, l'élue est félicitée et fleurie par les représentants du parti démocrate-chré-

La Présidente. Madame la première Vice-présidente élue, Chère Gabrielle,

C'est avec un grand plaisir que je vous exprime mes sincères félicitations, au nom de notre parlement, pour votre élection à la vice-présidence du Grand Conseil. Vous êtes la dernière arrivée du trio présidentiel puisque vous êtes députée depuis 2006. Toutefois, vous avez déjà acquis beaucoup d'expérience en siégeant dans de nombreuses commissions. Chère Gabrielle, durant cette année 2010, j'ai pu compter sur votre soutien dans la conduite de mon mandat et je vous en remercie. Aujourd'hui est une journée particulière pour vous et ceci à double titre. En effet, non seulement vous accédez à la vice-présidence de notre parlement, mais de plus vous avez vécu ce jour accompagné par un de vos enfants. Je sais que ce sont des moments qui resteront gravés dans votre mémoire. Durant cette année de vice-présidence, vous aurez tout loisir de préparer et d'ajuster votre emploi du temps en vue de l'année présidentielle qui ne laisse que peu de répit. Je vous réitère mes vives félicitations.

3. Election à la présidence du Grand Conseil pour l'année 2011

Bulletins distribués: 103; rentrés: 101; blancs: 10; nul: 1; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élue M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, à Guschelmuth, par 84 voix. Il y 6 voix éparses.

- Sous les applaudissements, l'élue est félicitée et fleurie par sa famille et les représentants du parti démocrate-chrétien.

La Présidente. Madame la Présidente élue, Chère Yvonne,

Je vous exprime mes vives félicitations pour votre brillante élection à la présidence de notre Grand Conseil pour l'année 2011. Après des années, nombreuses au service de vos citoyennes et citoyens comme conseillère communale, puis syndique, vous êtes élue depuis 1996 à la députation et vous effectuez votre 3ème législature. Vous avez siégé dans de nombreuses commissions et connaissez parfaitement le fonctionnement de notre institution. Ceci vous permettra de mener les débats avec célérité et diligence.

Durant votre année de première vice-présidente j'ai beaucoup apprécié votre aide précieuse, votre collaboration efficace et votre générosité. J'ai appris à mieux connaître votre engagement indéfectible envers les plus faibles de notre société et celui notamment pour les personnes handicapées.

Tout au long de l'année 2011, vous découvrirez en profondeur les richesses de notre canton et je vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de ce futur mandat.

Je vous réitère mes vives félicitations et vous formule, Madame la Présidente élue, Chère Yvonne, mes meilleurs vœux pour votre future présidence.

Stempfel-Horner Yvonne (*PDC/CVP, LA*). Merci Madame la Présidente, chère Solange pour ces mots très chaleureux.

Sehr geehrte Frau Grossratspräsidentin,

Mesdames et Messieurs les Conseiller d'Etat,

Mesdames et Messieurs le Députées,

Sehr geehrte Damen und Herren,

Seit 2 Jahren sitze ich da vorne und habe gespannt auf diesen Tag gewartet. Mit Ihrer Wahl haben Sie mich heute zur höchsten Freiburgerin für das Jahr 2011 bestimmt. Eine Ehre, die mich tief berührt. Ich danke Ihnen von ganzem Herzen für das Vertrauen, das Sie mir schenken. Ihr Vertrauen ist für mich verpflichtend. Mit Freude und grosser Begeisterung werde ich im nächsten Jahr den Grossen Rat des Kantons Freiburg vertreten.

Das Amt der Grossratspräsidentin bedeutet Ehre und Wertschätzung für meine Gemeinde Gurmels und auch für meinen Bezirk, den Seebezirk.

Je vous remercie sincèrement de la confiance que vous venez de me témoignier. C'est avec un très grand plaisir que j'assumerai la fonction de Présedente du Grand Conseil Fribourgeois l'année prochaine. Je sais et vous aussi, ce ne seras pas une année facile, puisque ce sera une année électorale. Je pense que les débats en catégorie II seront très rare, et les interventions à la champignonades seront certainement à l'ordre du jour. Mais vous aussi, Mesdames et Messieurs les Conseiller d'Etat preparez vous à une avalanche de dépots de motions, postulats, mandats ou questions écrite. Le travail ne manquera pas. Mais malgré toute cette surcharge nous aurons quandmême le privilège d'un Time out. Lorsque nous irons pour quelques jours à Rome au mois de mai prochain. Je suis sûr et convaincu, que nous rentrerons réconforté, plein d'inspiration céleste et de sagesse pour entamer la deuxième partie de l'année 2011.

Mit dem heutigen Tag beginnt für mich eine besondere Zeit. Ich denke da nicht an die Narrenzeit, die um elf ab elf heute morgen begonnen hat. Obwohl Politik oft auch etwas närrisches an sich hat.

Ich freue mich auf das kommende Jahr, auf die vielen interessanten Begegnungen die mich erwarten. Gerne werde ich den Menschen da draussen erzählen und erklären, was für hervorragende Arbeit ihr, geschätzte Grossrätinnen und Grossräte leistet. Wir haben die niedrigste Arbeitslosenquote der Westschweiz, wir haben ein ausgezeichnetes Bildungswesen, wir geben den Familien die nötige Sicherheit und Unterstützung. Wir geben den KMU's die entsprechenden Rahmen-

bedingungen, damit sie sich weiter entwickeln können um so Arbeitsplätze und auch Lehrplätze für unsere Jugendlichen zu schaffen.

Des Finances seines, une Economie forte est durable. C'est là, la force de notre canton. Et c'est ensemble que nous devons chercher des solutions. Et je suis fière de pouvoir présider un parlement d'une telle qualité. Même si parfois pour le sitoyen ou la sitoyenne il est difficile de comprendre, pourquoi le Grand Conseil à pris telle ou telle décision.

En vous félicitant pour votre élection, Madame et Monsieur les vice-présidents, j'espère pouvoir compter sur votre précieuse collaboration.

Dass ich heute hier vor Ihnen stehe, habe ich vielen Menschen zu verdanken. Menschen, die mich in all den Jahren begleitet haben. Allen voran möchte ich meiner ganzen Familie danken, die heute hier auch anwesend ist. Bei Euch finde ich immer wieder die nötige Kraft und Unterstützung.

J'aimerais aussi remercier mon Parti, en particulier le groupe PDC de m'avoir désigner pour la présidence du Grand Conseil Fribourgeois pour l'année 2011.

Die CVP ist meine politische Familie. Es war nicht die Partei, die mich geholt hat. Der Gemeinderat der damaligen Gemeinde Guschelmuth wurde nicht parteipolitisch gewählt. Die CVP war aber die Partei, die jene Werte verteidigte, die für mich wichtig waren. Dies hat sich bis heute nicht geändert.

Seit einigen Jahren ist folgender Spruch von Felix Genn neben meinem Büro aufgehängt: Alles, was wirklich aus Liebe geschieht, kann nicht verloren gehen. Diese Worte wurden zum Leitmotiv für mein Wirken. Dem Menschen begegnen mit Respekt, Würde und Zuneigung hinterlässt Spuren in denen sich manch Verirrter wiederfindet. En tant que Présidente du Grand Conseil je m'engagerai à défendre ces valeurs.

4. Election à la présidence du Conseil d'Etat pour l'année 2011

Bulletins distribués: 101; rentrés: 98; blancs: 10; nul: 1; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Erwin Jutzet, à Schmitten*, par 86 voix. Il y a 1 voix éparse.

 Sous les applaudissements, l'élu est félicité et fleuri par sa famille et les représentants du parti socialiste.

La Présidente. Monsieur le Président du Conseil Etat élu, cher Erwin,

Vous venez d'être élu président du Conseil d'Etat pour l'année 2011 et je vous félicite chaleureusement pour votre élection. C'est la première fois que vous assumerez la présidence de notre exécutif cantonal. C'est un honneur et une grande responsabilité. Ce sera un nouveau défi pour vous! Je sais que vous le réussirez et je vous souhaite mes vœux de succès et surtout beaucoup de satisfaction tout au long de cette année présidentielle.

James Freeman Clarke a dit: «La différence entre le politicien et l'homme d'Etat est la suivante: le premier pense à la prochaine élection, le second à la prochaine génération.» Vous faites certainement partie des se-

conds car vous osez proposer des solutions qui ne plaisent pas forcément aux personnes concernées.

Votre engagement est fait d'actions, de prises de décision pas toujours populaires. Vous respectez la collégialité, garante de notre démocratie de concordance. Vous rêvez d'une société plus juste et plus solidaire. Vous serez durant une année «l'ambassadeur» de notre canton que j'aime à comparer à un arbre avec ses racines chargées d'histoire et de traditions, mais qui en même temps étire ses branches pour offrir les fruits du progrès à chacun de ses habitants.

Vous aurez, Monsieur le Président du Conseil d'Etat élu, cher Erwin, un peu moins de temps pour le vélo ou le jogging, mais en échange vous irez à la rencontre des Fribourgeoises et des Fribourgeois. Vous participerez à de nombreuses manifestations qui vous permettront de vivre de riches et passionnants moments.

Je vous réitère mes félicitations ainsi que mes meilleurs vœux et beaucoup de satisfaction tout au long de l'année 2011.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Madame la Présidente.

Madame la Présidente élue,

Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Chères et chers Collègues du Conseil d'Etat,

Liebe Grossrätinnen und Grossräte, liebe Kolleginnen und Kollegen,

Ich danke Ihnen für das Vertrauen, das Sie mir heute entgegenbringen. Das Amt des Staatsratspräsidenten ist eine schöne Aufgabe, auch wenn – oder gerade weil – es vor allem symbolischer Natur ist. Symbole sind auch wichtig. Ich freue mich, dieses Amt ein Jahr lang für unseren Kanton ausüben zu dürfen.

Mesdames et Messieurs, chers amis, une année présidentielle, c'est une belle responsabilité au service de notre Etat et de notre canton. Je vous remercie de me la confier aujourd'hui. Je l'assumerai en me mettant à l'écoute de notre population, de ses soucis et de ses attentes.

2011 sera, espérons-le, l'année de la confirmation de la reprise économique. Il est essentiel que toutes et tous puissent en profiter. Le fossé entre les plus nantis et ceux qui n'ont rien ne doit pas continuer de se creuser. C'est indispensable pour maintenir la cohésion sociale dans notre pays. Notre société doit rester un projet commun, auquel chacun et chacune peut adhérer.

Notre politique d'intégration poursuit le même objectif. Elle constitue elle aussi un projet commun de rapprochement de la population fribourgeoise et des migrants et migrantes installés chez nous. La nouvelle loi sur l'intégration permettra de donner une nouvelle impulsion à cette politique.

Ce souci de cohésion se retrouve sur le plan international. Dans l'idéal, les membres de la communauté internationale devraient eux aussi partager un même projet de paix et de développement.

A cet égard, nous sommes très fiers que notre compatriote Joseph Deiss, ancien syndic, ancien député, ancien président du Grand Conseil et ancien Conseiller fédéral, puisse contribuer, en tant que président de l'Assemblée générale de l'ONU, à viser cet idéal de paix. Le 5 octobre dernier, la population et les autorités fribourgeoises ont eu l'occasion d'exprimer leur

fierté lors de la belle et chaleureuse fête en l'honneur de Joseph Deiss.

Nous ne pourrons nous rapprocher de cet idéal de paix qu'en réduisant d'abord la pauvreté dans le monde. L'ONU s'y emploie à travers les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ces objectifs semblent basiques – l'un d'eux est par exemple qu'en 2015, deux fois moins de personnes devraient vivent avec moins de 1 dollar par jour. Mais ces buts sont loin d'être atteints. Après dix ans, le bilan est malheureusement mitigé, comme l'a relevé Joseph Deiss lui-même.

Recht und Gerechtigkeit mögen in Zeit und Raum relativ sein. «Die Gerechtigkeit ist ein Wertmassstab und die Geltung des positiven Rechts ein Ordnungsprinzip des Staates», schreibt der österreichsche Jurist und Politiker Herbert Schambeck. Aber solange Menschen hungern, Krankheiten (die sehr wohl heilbar wären) ausgeliefert sind und keinen Zugang zu Bildung haben, bleibt das Wort Recht ein Wort und eine leere Hülse. Gerechtigkeit hat nur Bestand in Bezug auf den Menschen. «La justice est le droit du plus faible», disait l'essayiste français Joseph Joubert.

Pour contribuer dans la mesure de ses modestes moyens au développement et à la paix dans le monde, le Conseil d'Etat est en train de préparer une nouvelle loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales.

2011 sera bien sûr aussi l'année électorale de tous les dangers, avec des élections à tous les niveaux de l'Etat. J'espère que ces échéances ne perturberont pas trop nos débats et nos projets.

Dass ich heute vor Ihnen stehe, ist bei weitem nicht nur mein Verdienst.

Ich möchte zuerst meiner Familie danken: meinen verstorbenen Eltern, meinen fünf Geschwistern, meiner Frau Luzia und meinen vier Kindern Simon, Dominik, Rebecca und Nicolas.

Dann der Gemeinde Schmitten sowie dem Sensebezirk und ganz Deutschfreiburg.

Ich möchte auch meiner Partei auf Gemeinde-, Bezirks- und Kantonsebene meine Dankbarkeit für ihr Vertrauen und für ihre langjährige und engagierte Unterstützung und Begleitung ausdrücken.

Herzliche Gratulation noch einmal an unsere neue Grossratspräsidentin für ihre glanzvolle Wahl.

Der Grosse Rat bleibt fest – auch wenn etwas weniger als letztes Jahr – in Frauenhänden. Das bekommt ihm nicht schlecht. Ich gratuliere der neuen 1. Vizepräsidentin und dem 2. Vizepräsidenten, also den zwei «Dauphins», die nun Aussicht auf das allerhöchste Amt haben, sich aber noch etwas in Geduld üben müssen. Ich kenne das, ich war vor 16 Jahren auch in dieser Situation.

Dans notre système gouvernemental collégial, une certaine entente entre les membres de l'exécutif est une condition sine qua non du bon fonctionnement des institutions. Le Conseil fédéral n'est pas toujours exemplaire à cet égard.

En revanche, je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire que Fribourg a réussi jusqu'à présent à maintenir un climat politique constructif, et je m'en félicite. C'est un acquis précieux que nous devons défendre même dans les tourmentes électorales à venir.

La concordance est un système exigeant et rarement gratifiant. Un bon compromis, c'est une décision qui déçoit tout le monde à peu près dans les mêmes proportions.

Mais finalement, notre système de concordance et de démocratie directe supporte la comparaison avec les systèmes majorité-opposition. On commence d'ailleurs à nous l'envier ouvertement à l'étranger. Les résultats qu'il produit ne sont pas plus mauvais qu'ailleurs. Et s'ils ne sont pas parfaits, ils pourront au moins être corrigés démocratiquement.

On le voit bien dans les pays majoritaires coupés en deux comme les Etats-Unis: toute la vie politique est suspendue aux prochaines échéances électorales. Après quelques années, le retour du balancier détruit tout ce qui vient à peine d'être mis en place.

Comme on le sait, Sir Winston Churchill a dit que «la démocratie est le pire des régimes à l'exception de tous les autres». Je me permettrai de le parodier et d'ajouter que le système de concordance est certainement la forme la plus exécrable de gouvernement, pour autant que l'on exclue auparavant toutes les autres formes possibles.

Je vous souhaite une excellente année, pas seulement électorale mais pleine aussi d'autres satisfactions! Merci de votre attention.

5. Election à la présidence du Tribunal cantonal pour l'année 2011

Bulletins distribués: 102; rentrés: 93; blancs: 3; nul: 1; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Roland Henninger, à Bourguillon*, par 88 voix. Il y 1 voix éparse.

La Présidente. Par le biais des moyens électroniques, j'adresse mes félicitations à Monsieur le Président élu du Tribunal cantonal, Roland Henninger. Monsieur le Président élu, cher Roland, je vous souhaite en mon nom personnel et au nom du Grand Conseil beaucoup de satisfaction durant cette année de présidence. Tous mes vœux vous accompagnent.

- La séance est levée à 11 h 30.

La Présidente:

Solange BERSET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint